

A l'attention de la  
Caisse Nationale de Santé

Luxembourg, le 08 juillet 2025

**Objet : Demande d'organisation d'une table de concertation sur la kinésithérapie**

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes (ALK) souhaite soumettre une demande à la Caisse Nationale de Santé (CNS) en vue de l'organisation d'une table de concertation dédiée à la kinésithérapie, réunissant les représentants de l'ALK, de la CNS, de l'Assurance Dépendance, de la COPAS, ainsi que des représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

L'objectif de cette initiative est de discuter ensemble de l'organisation actuelle de la prise en charge des traitements de kinésithérapie au Luxembourg, d'en identifier les dysfonctionnements et de dégager des pistes de solutions concertées et durables pour l'avenir.

En effet, au cours des travaux menés dans le cadre du groupe de travail paritaire instauré en 2021, à la suite de la procédure de médiation initiée après l'échec des négociations sur la valorisation de la lettre-clé en kinésithérapie en 2020, plusieurs incohérences dans la prise en charge actuelle ont été mises en lumière. La médiation avait alors permis d'aboutir à un accord entre la CNS et l'ALK, fondé sur une volonté commune de corriger certaines dérives constatées par rapport aux règles encadrant l'assurance maladie, notamment par le biais de mesures de cadrage à développer conjointement.

L'un des problèmes persistants concerne aujourd'hui l'articulation complexe entre les prestations prises en charge par l'Assurance Dépendance et celles financées par l'Assurance Maladie-Maternité. Le double financement de traitements de kinésithérapie pour une même patientèle, notamment les bénéficiaires de l'Assurance Dépendance, soulève des interrogations légitimes quant à la cohérence, la transparence et l'équité du système de financement actuel.

Par ailleurs, l'ALK observe également une concurrence jugée déloyale entre les kinésithérapeutes libéraux et les réseaux d'aides et de soins, particulièrement dans le contexte des visites à domicile, où les rôles et champs d'intervention respectifs semblent parfois mal définis ou déséquilibrés.

À cela s'ajoute une problématique récurrente dans les maisons de soins, où les kinésithérapeutes sont trop souvent écartés des décisions de groupe et des réunions interdisciplinaires. Contrairement aux ergothérapeutes, psychologues ou éducateurs, les kinésithérapeutes ne sont pas systématiquement inclus dans ces espaces de coordination pourtant essentiels à une prise en charge globale et cohérente des résidents. Cette exclusion constitue une forme de discrimination professionnelle, portant atteinte à la reconnaissance du rôle des kinésithérapeutes dans les structures de soins, et nuit à la qualité des interventions pluridisciplinaires.

Parmi les pistes à explorer figurent notamment la création d'une nomenclature propre aux kinésithérapeutes libéraux ainsi que leur intégration potentielle dans le cadre des prestations de kinésithérapie couvertes par l'Assurance Dépendance. Toutefois, avant d'envisager une telle évolution, il est impératif d'en mesurer les implications et d'aborder les nombreuses questions qu'elle soulève.

L'ALK reste pleinement engagée dans une démarche constructive et collaborative. Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour initier cette concertation, dans l'intérêt commun des patients, des professionnels de santé et de la pérennité du système de soins luxembourgeois.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour l'ALK,  
**Patrick Obertin**  
Président de l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes